

***Rapport du jury d'admission des concours pour le recrutement de professeurs
d'enseignement général des Instituts nationaux de jeunes sourds au titre de l'année 2018***

1- Composition du jury littéraire interne/externe (arrêté du 7 janvier 1994) :

M. Samuel BRETAUDEAU

Inspecteur pédagogique et technique à la Direction générale de la cohésion sociale, Président

M. Frédéric BROSSIER

Enseignant au centre national de formation des enseignants intervenant auprès des jeunes sourds

M. Xavier DUPONT

Directeur de l'Institut national de jeunes aveugles de Paris

Mme Véronique LAFARGE VILLAIN

Membre de l'inspection de l'éducation nationale

Mme Danièle METZEN

Administratrice civile hors classe, représentante du directeur des ressources humaines

Mme Corinne PONS,

Enseignante au centre national de formation des enseignants intervenant auprès des jeunes sourds

Les épreuves orales d'admission et les délibérations du jury ont eu lieu le 10 décembre 2018.

2- Composition du jury scientifique interne/externe (arrêté du 7 janvier 1994) :

M. Samuel BRETAUDEAU

Inspecteur pédagogique et technique à la Direction générale de la cohésion sociale, Président

M. Xavier DUPONT

Directeur de l'Institut national de jeunes aveugles de Paris

Mme Véronique LAFARGE VILLAIN

Membre de l'inspection de l'éducation nationale

Mme Virginie LEROUX

Enseignante au centre national de formation des enseignants intervenant auprès des jeunes sourds

M. Laurent MATILLAT

Enseignant au centre national de formation des enseignants intervenant auprès des jeunes sourds

Mme Danièle METZEN

Administratrice civile hors classe, représentante du directeur des ressources humaines

Les épreuves orales d'admission et les délibérations du jury ont eu lieu le 10 décembre 2018.

3- Données statistiques épreuves d'admission

2-1- Concours interne littéraire

Nombre de postes : 2

Nombres de candidats inscrits : 2

Nombre de dossiers reçus : 2

Nombre de candidats présents à l'épreuve orale : 2

Nombre de candidats déclarés admis : 1

Pas de liste complémentaire

2-2- Concours externe littéraire

Nombre de postes : 2

Nombres de candidats inscrits : 3

Nombre de dossiers reçus : 3

Nombre de candidats présents à l'épreuve orale : 3

Nombre de candidats déclarés admis: 2

Pas de liste complémentaire

2-3- Concours interne scientifique

Nombre de postes : 1

Nombres de candidats inscrits : 1

Nombre de dossiers reçus : 1

Nombre de candidats présents à l'épreuve orale : 1

Nombre de candidats déclarés admis : 1

Pas de liste complémentaire

2-2- Concours externe scientifique

Nombre de postes : 1

Nombres de candidats inscrits : 1

Nombre de dossiers reçus : 1

Nombre de candidats présents à l'épreuve orale : 1

Nombre de candidats déclarés admis: 1

Pas de liste complémentaire

4- Rappel du cadre de l'épreuve

Le déroulement de l'épreuve orale d'admission est encadré par l'arrêté du 7 janvier 1994 fixant l'organisation et le programme du concours pour le recrutement des professeurs d'enseignement général des instituts nationaux de jeunes sourds.

L'épreuve orale, qui consiste en un entretien avec le jury, se déroule de la manière suivante :

10 minutes

- présentation par le candidat du dossier qu'il a établi

20 minutes

- entretien avec le jury permettant d'approfondir les différents points exposés par le candidat et s'élargissant à un questionnement permettant d'évaluer son aptitude à apprécier correctement les approches didactiques et les démarches pédagogiques adaptées aux enfants et adolescents sourds.

Le jury dispose du dossier constitué par le candidat pour conduire l'entretien.
Seul l'entretien donne lieu à notation.

5- Les attentes du jury

Les critères d'évaluation retenus par le jury reposent sur :

- l'exposé du candidat
- ses qualités de réflexion et d'analyse,
- ses connaissances et compétences du candidat (pédagogie, didactique, environnement professionnel, surdité, conduite de projets).
- ses motivations.

Les compétences communes à tous les enseignants CAPEJS sont décrites dans le référentiel professionnel du diplôme d'Etat de professeur CAPEJS.

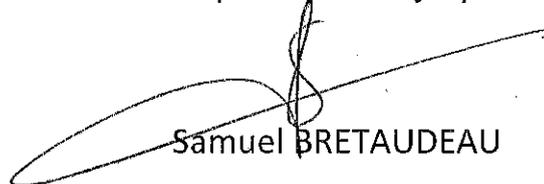
Lors de l'entretien, les candidats doivent mettre en valeur leurs compétences métier mais aussi leurs connaissances techniques spécifiques à la prise en charge des déficients sensoriels. Enfin, ils doivent exposer leurs connaissances de l'environnement institutionnel ainsi que leurs motivations pour intégrer le corps des professeurs d'enseignement général des instituts nationaux de jeunes sourds.

6- L'épreuve

- Les candidats ont proposé des présentations respectant le cadre de l'épreuve. Les discours étaient de manière générale structurés.
- Les compétences associées à l'enseignement des jeunes sourds ont été valorisées par les candidats. Le jury aurait apprécié une réflexion plus approfondie sur la plus-value de l'enseignement spécialisé auprès des jeunes sourds relevant du ministère des affaires sociales.
- Il serait pertinent de connaître l'ensemble des possibles concernant l'accompagnement scolaire des jeunes sourds, mais aussi de connaître les missions des enseignants CAPPEI de l'éducation Nationale.
- Les candidats doivent mieux maîtriser le cadre d'exercice proposé par les instituts nationaux de jeunes sourds, et avoir plus conscience de l'environnement dans lequel ils seront amenés à travailler. Egalement, il paraît indispensable de connaître les dernières publications. Ainsi, le jury a-t-il noté que peu de candidats avaient une connaissance exacte, même minime, du récent rapport inter-inspections relatif aux « scénarios d'évolution des instituts nationaux des jeunes sourds et des jeunes aveugles », malgré ses conditions d'élaboration, de diffusion et les enjeux qu'il représente.
- Sur le plan technique, différencier langue/langage/parole relève des compétences du professeur d'enseignement général des instituts nationaux de jeunes sourds. Il est donc nécessaire de maîtriser ces notions.

En conclusion, le jury propose aux candidats de mieux connaître le cadre de leur exercice, de mieux décrire leurs compétences en comparaison aux autres acteurs de la scolarisation des jeunes sourds.

Le président du jury



Samuel BRETAUDEAU